



Commission Nouveaux Projets STINKAL et MOY PARK

Compte-rendu

Mme. BENSEDIRA Jehane, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer

PARTICIPANTS :

Mme. ADMONT, Commune d'Audembert

Mme. AVERLANT, Carrière du Boulonnais

M. BOUCLET, CCT2C

Mme. CHAUMONNOT, sous-préfecture

M. COEUGNET MoyPark

Mme. DE BAERDEMAEKER, SPPPI COF

M. DEBELCQ, Boulogne Développement

M. DEBUIRE, IREM

M. DELAFOSSE, Herindel

Mme. DELALANDE, Quai des entreprises

M. DELMAIRE, Mairie de Landrethun-le-Nord

Mme. DELMOTTE, Stinkal

M. DEMESSINE, SDIS 62

Mme. DERCOURT, NORIAP

M. DEREUX, FNE

M. DRON, DREAL

Mme DUCHATEAU, chambre d'agriculture

M. GERAULT, DREAL

M. FALEMPIN, Mairie de Ferques

M. FROMENTIN, UNICEM HDF

M. FOUCART, Baudelet

M. FONTAINE, Secrétaire général de l'Union Locale CGT du Calaisis

Mme. FORTIN, DREAL

Mme. FORTIN, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Mme la sous-préfète ouvre la séance en invitant les participants à se présenter, certains membres ne se connaissant pas encore. Elle se dit honorée de présider cette première réunion annuelle de la commission « Nouveaux projets » du SPPPI Côte d'Opale Flandre. Elle remercie les participants pour leur présence ainsi que la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps pour la mise à disposition de la salle, en rappelant l'ancrage historique de l'activité des carrières sur le territoire.

Elle souligne que cette commission, très attendue par les acteurs locaux, a un rôle d'information complémentaire aux procédures réglementaires et précise que la séance est enregistrée aux fins du compte-rendu.

Elle annonce l'ordre du jour portant sur deux projets. Concernant le projet STINKAL, elle rappelle l'ancienneté des carrières et indique que le dossier vise notamment le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement de la carrière du Banc Noir, permettant l'extraction de volumes supplémentaires.

Elle présente ensuite le projet d'extension du site MOY PARK, visant à augmenter significativement la capacité de production de l'usine agroalimentaire. Elle précise que la présentation sera assurée par les représentants de l'entreprise.

Elle donne ensuite la parole à Gregory Lefrançois pour présenter le SPPPI et la commission.

Lien vers les présentations : <https://www.spppi-cof.org/wp-content/uploads/2026/02/presentation-commission-2026-01-10-v2.pdf>

1. Présentation du SPPPI

➤ **Présentation du SPPPI** : présenté par M. LEFRANCOIS

2. Extension et approfondissement de la carrière STINKAL à Ferques

➤ **Présentation du projet STINKAL** : présenté par M. PICARD

Questions/réponses :

M. DEREUX demande comment l'entreprise prévoit de réduire l'impact des sédiments contenant des métaux lourds issus des extractions marines et des watergangs. Il s'interroge

également sur le risque d'une augmentation des prélèvements d'eau et des nappes souterraines liée à l'extension du projet.

M. KETELERS explique que la réglementation impose de vérifier l'absence de dangerosité des sédiments avant leur réutilisation en carrière, avec des seuils pour les métaux lourds. Il précise qu'un traitement complémentaire est prévu pour les séquestrer, avec un investissement d'environ 75 000 € et un coût annuel de 300 000 à 330 000 €.

Concernant les eaux souterraines, il indique qu'elles sont peu exploitables et que l'impact hydrogéologique du projet reste très faible : moins de 1 % pour le Blacourt et environ 3 % vers les fossés SNCF.

Mme. OVART demande si un dossier au titre de la loi sur l'eau a été déposé et rappelle que, même en présence d'un dossier ICPE, les deux procédures sont normalement complémentaires.

Mme. DELMOTTE indique qu'il ne lui semble pas que les deux procédures soient complémentaires. Elle précise que les éléments sont repris dans l'évaluation environnementale complète et qu'il n'y a pas de dossier au titre de la loi sur l'eau.

Mme. OVART demande quelle est la superficie de zones humides, en hectares, qui est impactée par le projet.

Mme. DELMOTTE indique que deux hectares sont impactés. Elle précise que le projet est passé en CLE du SAGE en juillet 2025, qui a validé les sites compensatoires ainsi que l'application des ratios, modifiée sur les cartes du projet.

M. LEMAHIEU attire l'attention sur la présence de forages destinés à l'alimentation en eau potable dans un rayon de 10 km, notamment le forage de la Pierre au nord (à 4 km), ainsi que la source de Boursin et le forage d'Alembon à l'est, et demande si ces éléments ont bien été pris en compte dans les études. Il demande ensuite confirmation que l'approfondissement du projet ne modifiera pas le niveau de prélèvement dans la nappe.

Mme. DELMOTTE explique que la nappe des calcaires de Blacourt est isolée des autres nappes par des formations de schistes imperméables au nord et au sud, ce qui limite les interactions hydrauliques. Elle précise également que les volumes d'eau prélevés quotidiennement ne seront pas modifiés, aucun changement de pompage n'étant prévu.

En revanche, un nouveau bassin de décantation, plus grand, sera créé pour stocker plus longtemps les eaux lors de l'approfondissement et maintenir le fond de fosse à sec. En cas de fortes inondations ou de risque de dépassement du débit de rejet, l'eau sera temporairement stockée au fond de la carrière.

M. LEMAHIEU demande si l'activité est affectée par les variations annuelles des arrêtés préfectoraux liés aux sécheresses et comment ces situations sont gérées.

Mme. DELMOTTE explique que l'entreprise est concernée par les arrêtés sécheresse et adapte ses activités en conséquence : les prélèvements sont limités, l'eau est réutilisée au maximum (exhaure et ruissellement), et le lavage des installations est suspendu. En cas de situation critique, l'exploitation peut être arrêtée, bien que les eaux d'exhaure assurent généralement un approvisionnement continu pour les bassins.

M. LEROY résume que, selon lui, les sédiments dragués dans les ports et contenant des métaux lourds étaient auparavant rejetés en mer.

Mme. DELMOTTE confirme que, par le passé, l'intégralité des sédiments était rejetée en mer. Elle précise qu'aujourd'hui, la réglementation impose des seuils limitant ces rejets et un contrôle de la non-dangerosité des sédiments entrants, et que l'entreprise applique en plus ses propres seuils pour ceux qui seront valorisés sur le site, le large restant hors de son champ d'activité.

Mme. DUCHATEAU s'interroge sur les mesures compensatoires et demande si la localisation des 10 hectares à compenser – initialement non en zone humide et transformés de champs en prairie – a déjà été définie.

Mme. DELMOTTE précise que la compensation se fera à proximité du site. La conversion en prairie concerne cette zone précise, tandis que l'impact résiduel sur les zones humides identifiées est de 2,1 hectares. Les compensations seront réalisées sur des terrains du secteur de Marquise en cours d'acquisition, tout en conservant l'exploitant agricole actuel.

M. DELMAIRE demande si les métaux lourds, qui ne sont plus rejetés en mer, sont désormais acheminés vers Landrethun-le-Nord.

Mme. DELMOTTE précise que les métaux lourds ne sont pas envoyés spécifiquement à Landrethun-le-Nord, mais qu'une partie sera traitée sur site dans les sédiments en trempes.

M. DELMAIRE rappelle que des marges de manœuvre ont été prévues pour des crues centennaires, mais note que ces dernières se produisent désormais chaque année depuis trois ans, et demande sur quels critères ces crues ont été évaluées.

Mme. DELMOTTE indique que les métaux lourds contenus dans les sédiments traités à Landrethun-le-Nord pourront se retrouver dans les eaux de ressuyage, mais que l'unité de traitement est conçue pour les gérer correctement. Elle précise qu'un contrôle avec analyses sera effectué avant tout rejet et que, selon l'étude d'Antea sur le milieu récepteur, les niveaux de métaux resteront bien en dessous des seuils admissibles.

M. KETELERS précise que, pour l'accueil des sédiments dans l'installation du Griset, des seuils de valorisation inertes ont été définis. Une étude hydrogéologique réalisée en 2017-2018, réactualisée dans le cadre de l'autorisation, montre qu'il n'y a pas d'impact des métaux lourds sur les eaux souterraines ni sur les eaux superficielles. Ces éléments sont documentés dans les études techniques jointes à la demande d'autorisation.

M. LEFRANCOIS relaie une question transmise par M. MUYS, demandant quelles normes seront appliquées pour le réemploi et le classement inerte des sédiments fluviaux et du watergang, ainsi que la destination prévue des matériaux issus de leur traitement.

Mme. DELMOTTE explique que les seuils inertes sont fixés par un arrêté ministériel, tandis que des guides techniques routiers définissent d'autres seuils permettant de réutiliser les matériaux. Elle précise que l'objectif principal est de valoriser la matière sur les chantiers plutôt que de combler directement les vides existants. Si le volume ne suffit pas, les matériaux pourront être utilisés en remblai de carrière. Cette valorisation permet également de répondre aux appels d'offres exigeant des matériaux recyclés ou alternatifs.

3. Extension et modernisation de l'usine agroalimentaire MOY PARK à Marquise

➤ **Présentation du projet MOY PARK** : présenté par M. COEUGNET, M. NEUHEUSSLER et M. RUQUET

Questions/réponses :

M. PERNET s'interroge sur l'aspect social du projet et demande combien de salariés supplémentaires seront nécessaires pour doubler la capacité de production.

M. COEUGNET explique que l'objectif est de pérenniser les emplois et qu'aucune embauche supplémentaire n'est prévue malgré l'augmentation de capacité, car certaines tâches seront davantage automatisées. Le nombre de salariés restera donc stable, avec seulement un volant intérimaire variable sur l'année, et toute opportunité d'embauche sera saisie lorsque possible.

Mme. DUCHATEAU demande quelle est l'origine des viandes, signalant que la production a été évoquée mais pas leur provenance.

M. COEUGNET précise que l'entreprise privilégie la viande française depuis 26 ans, mais qu'il est nécessaire de compléter avec de la viande européenne en raison de la disponibilité limitée et des différences de prix, ce qui influence également les tarifs proposés aux clients.

Mme. DUCHATEAU demande quel est le pourcentage de viande d'origine française utilisé.

M. COEUGNET indique que la part de viande française représente environ 20 à 30 %, en précisant qu'il ne faut pas retenir ces chiffres de manière exacte.

M. NEUHEUSSLER précise qu'une grande partie des clients français, notamment McDonald's France avec lequel l'entreprise travaille localement, demandent que la viande soit d'origine française, que ce soit pour le site de Marquise ou celui d'Hénin-Beaumont.

M. LEFRANCOIS relaie la question transmise par écrit par M. MUYS, qui porte sur la possibilité d'étudier la valorisation des toitures pour produire de l'énergie solaire, sur les marges de progrès par rapport aux besoins énergétiques de l'entreprise, et sur les obstacles technologiques éventuels limitant une amélioration de la performance énergétique.

M. RUQUET précise que des panneaux solaires seront installés. L'amélioration énergétique passe par l'électricité, mais les technologies pour les chaudières fluides thermiques n'existent pas encore. Il souligne toutefois les gains possibles grâce au projet, notamment pour l'eau chaude, tout en maintenant les exigences d'hygiène pour les produits consommables crus.

M. NEUHEUSSLER explique que les nouvelles machines permettront une mesure plus précise, comme sur le site d'Hénin-Beaumont, ce qui n'est pas possible aujourd'hui à Marquise. Cela permettra d'ajuster les paramètres de cuisson selon le produit, réduisant ainsi la consommation d'énergie sans améliorer directement le rendement de la chaufferie.

M. BOUCLET, président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, rappelle qu'ils collaborent depuis de nombreuses années. Il souligne que M. COEUGNET portait des idées et des projets, même s'il ne détenait pas toujours le pouvoir de décision,

ce qu'il considère comme normal. Il se dit satisfait du travail accompli ensemble et de l'accord trouvé. Il mentionne que la décision de rester à Marquise était notamment motivée par la qualité du personnel. Il conclut en mettant en avant l'attractivité du territoire et en exprimant ses remerciements.

Mme. BENSEDIRA remercie les participants et clôt la réunion.